

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : BELLONCLE, Guy

Titre : « Etude sur le crédit agricole dans trois villages de la région de Maradi (Niger) », *Revue Archives Internationales de Sociologie de la Coopération*, n°36, pp. 47-74

Editeur : Bureau d'Etudes Coopératives et Communautaires, Paris

Date : 1974

ÉTUDE SUR LE CRÉDIT AGRICOLE DANS TROIS VILLAGES DE LA RÉGION DE MARADI (NIGER)

La nécessité d'augmenter sensiblement les capitaux et crédits disponibles pour l'agriculture dans les pays en développement est d'ores et déjà un fait établi, comme en témoignent les plans élaborés en vue d'assurer à l'agriculture, grâce aux sources internationales, un financement élargi. L'affectation de ce surcroît de ressources pose cependant de nombreux problèmes, dont le plus pressant et le plus complexe est celui de leur acheminement jusqu'à la masse des petits agriculteurs, afin que ceux-ci puissent profiter des techniques nouvelles et participer aux bénéfices de la Révolution verte. La F.A.O. a pour responsabilité bien définie d'aider les pays en développement à créer les institutions, les programmes de crédit et les banques agricoles nécessaires pour que ces fonds extérieurs soient utilisés au mieux et pour que, dans le même temps, la mobilisation du capital intérieur s'accélère dans une mesure correspondante.

Il est évident qu'une politique de crédit agricole saine ne peut s'établir que sur la base de données statistiques et qualitatives adéquates concernant la structure des dépenses en espèces et des opérations de crédit des agriculteurs. Malheureusement, très peu de pays ont été à même de rassembler à ce jour de tels renseignements. Une appréciation et une connaissance insuffisantes des techniques concernant les études sur le crédit rural représentent, à cet égard, un important facteur limitatif. Pour encourager, dans les universités des pays en développement, les spécialistes locaux à entreprendre des études de crédit agricole, et faciliter par là une reconnaissance progressive, par les gouvernements, de la nécessité d'évaluer périodiquement les politiques de crédit au sein des pays eux-mêmes, la Division des Services Agricoles a patronné une série de monographies.

Le but principal de ces monographies est d'entreprendre des analyses en profondeur des données rassemblées dans le cadre d'entrevues individuelles avec des agriculteurs. Vu la dimension extrême

mement réduite de l'échantillon, et les limitations habituelles inhérentes aux réponses données par des cultivateurs qui ne tiennent généralement pas de comptabilité journalière, on ne peut dire que ces études représentent à proprement parler des rapports d'évaluation. Par ailleurs, les conclusions ne sont pas représentatives de l'ensemble du pays. La F.A.O. se proposait surtout d'encourager l'adoption et la mise à l'essai de nouvelles techniques d'études en matière de crédit rural, de manière qu'en fin de compte les Etats Membres aient la possibilité d'entreprendre des évaluations complètes et périodiques de leurs programmes de crédit, avec l'aide des universités et instituts de recherche locaux.

En conséquence, la F.A.O. a demandé à M. Guy Belloncle, chercheur de l'Institut de Recherches et d'Applications de Méthodes de Développement (I.R.A.M.) de Paris d'entreprendre une monographie sur le crédit agricole dans quelques villages sélectionnés. Nous publions maintenant ce rapport, établi par M. Belloncle à titre personnel, afin qu'il bénéficie d'une diffusion plus large non seulement parmi les chercheurs travaillant dans le domaine du crédit agricole, mais aussi parmi les institutions de crédit, les banquiers, les coopératives et les responsables de l'élaboration des politiques de développement. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ni des institutions ou organismes avec lesquels l'auteur est en rapport. La F.A.O. le diffuse dans l'espoir que les techniques d'enquête et l'analyse des données tentée dans cette monographie inciteront d'autres chercheurs à améliorer les techniques de recherche, de manière à en rendre les résultats immédiatement utilisables par les responsables des politiques de développement. Les rapports relatifs aux monographies, y compris le présent rapport qui s'inscrit dans la série, seront également mis à la disposition des participants à un certain nombre de séminaires régionaux patronnés par la F.A.O. ainsi qu'à la Conférence mondiale du crédit agricole qui se tiendra sans doute vers le milieu de 1975.

T.S.B. ARIBISALA,

Directeur,
Division des Services Agricoles
F.A.O.

I. — PRÉSENTATION DE LA ZONE.

La Région de Maradi est située au Centre de la République du Niger, en plein cœur de la zone sahélienne si durement touchée par la sécheresse depuis cinq ans. Avant que ne commence cette série de mauvaises années, la pluviométrie se situait dans cette zone entre 500 et 650 mm, mais au cours des cinq dernières années il est tombé entre 300 et 500 mm de pluie suivant les zones, avec des variations importantes d'un point à un autre. Ainsi, pour 1973, la région de

Maraka, située à l'extrême sud de la région (en bordure de la frontière du Nigeria), a reçu 310 mm de pluie, tandis que la zone concernée par l'enquête, située pourtant 50 km plus au nord, en recevait 460 mm.

La population est en grande majorité Hausa, avec cependant un certain nombre de Peulhs sédentarisés. Ces derniers ont toutefois conservé des troupeaux dont la plus grande partie transhume à l'intérieur même de la région, pâturant pendant l'hivernage au sein des forêts classées et revenant aux abords des villages pendant la saison sèche, une fois les récoltes achevées.

La culture principale de la région est le mil, souvent semé de niébé en intercalaire. La culture monétaire est l'arachide qui occupe environ un tiers des superficies. A l'exception de la vallée de Maradi où l'on trouve un certain nombre de villages importants et une densité de population supérieure à 100 habitants au km², la population vit dans un très grand nombre de petits villages (de 300 à 500 habitants), regroupant de 30 à 50 familles. Traditionnellement, le *gida* (la « concession ») regroupait plusieurs familles restreintes autour du mai-gida (chef de famille) le plus âgé. Mais depuis plusieurs années, la tendance est à l'éclatement des concessions et à la constitution de gida autonomes coïncidant avec une famille restreinte (l'homme, sa ou ses femmes, ses enfants). La situation foncière se caractérise par l'accès de tous à la terre. Chaque famille possède un droit d'usufruit sur une partie des terres du village. Ce droit d'usufruit est transmissible par héritage. Tant qu'il existe des terres disponibles, chacun peut donc avoir accès à la terre, proportionnellement à la capacité de travail de sa famille.

A l'intérieur de chaque famille, l'organisation du travail se fait de la façon suivante : tous les membres de la famille en âge de travailler fournissent quatre journées de travail par semaine sur le *gandu* (champ familial) et peuvent travailler les trois autres jours de la semaine sur leurs champs personnels. Les femmes et les jeunes constituent ainsi autant de micro-exploitations indépendantes à côté des exploitations « familiales ». Ils ont donc eux aussi des besoins en crédit (semences d'arachide notamment), indépendamment de ceux du chef de famille.

Outre la sécheresse, le problème le plus préoccupant en ce qui concerne l'agriculture de cette région est celui du rétablissement de la fertilité des sols. Dans le système cultural traditionnel, en effet, la régénération des terres se faisait à travers une jachère longue (de 7 à 10 ans). Malheureusement, la pression démographique a entraîné une diminution des temps de jachère, conduisant ainsi à la rupture de l'équilibre ancien. Aujourd'hui, les paysans de la région sont de plus en plus préoccupés par la gravité de ce problème.

L'enquête a porté sur trois villages de l'arrondissement d'Aguié, arrondissement situé au Centre-Sud du département. Les trois villages font partie de la coopérative de Dankeri, elle-même rattachée à l'association locale de coopératives d'Aguié. Aussi est-il nécessaire,

avant de poursuivre, de présenter rapidement l'organisation coopérative mise en place au Niger, afin de mieux situer le cadre dans lequel s'est effectuée l'enquête.

II. — L'ORGANISATION COOPÉRATIVE AU NIGER.

C'est en septembre 1962 que l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (U.N.C.C.) est créée, sous forme d'un établissement public, bénéficiant de l'autonomie financière et chargé, suivant les termes mêmes des perspectives, décennales, de susciter la création d'un réseau de « coopératives de développement ».

Dix ans après, le développement des coopératives est sans doute très inégal suivant les régions, mais dans certaines d'entre elles leur impact est loin d'être négligeable. C'est le cas notamment de la région de Maradi où se situe notre enquête. Dans cette région, il existe aujourd'hui 50 coopératives primaires regroupant 35 285 coopérateurs en provenance de 707 villages. La population ainsi touchée représente 37 % de la population totale de la région. Chaque coopérative regroupe environ une douzaine de villages. Au sein de chaque village, l'ensemble des chefs de famille se regroupent au sein de la mutuelle villageoise responsable de la distribution et de la récupération des crédits. Les coopératives primaires, qui commercialisent sur un même marché, se regroupent à leur tour en une Association Locale de Coopératives (A.L.C.).

Les coopératives ainsi mises en place sont pour le moment essentiellement des coopératives de commercialisation. Les coopérateurs (pratiquement la totalité des chefs de famille) viennent vendre leur arachide à la bascule de leur coopérative. Ils sont alors payés sur la base du prix « producteur » fixé par le Gouvernement et valable pour l'ensemble du pays. Leurs différents apports sont enregistrés, à la fois sur une carte de commercialisation qu'ils conservent et sur le cahier d'apport de leur village d'origine. L'enregistrement des apports permet de calculer en fin de campagne le montant de la « ristourne » (1) qui reviendra à chacun et de faire le même calcul pour chacun des villages. La ristourne villageoise doit également servir de garantie en cas d'impayés sur les prêts consentis aux mutuelles. Théoriquement, les mutuelles avaient la possibilité de consentir trois types de prêts : prêts de semences d'arachide, prêts d'engrais et prêts en matériel agricole (semoirs, houes, charmes, charrettes). En fait, les statistiques de prêts publiées par l'U.N.C.C. font apparaître que jusqu'ici les mutuelles se sont limitées à la distribution de prêts de semences. Un des objectifs de l'enquête était justement de chercher à mieux comprendre les raisons d'une telle situation.

(1) Le mécanisme de la ristourne est le suivant : chaque coopérative revend son arachide à la SONARA (Société Nigérienne de l'Arachide) à un prix dit « prix organisme stockeur » et bénéficie ainsi d'une marge de commercialisation primaire. La différence entre cette marge brute et les frais de commercialisation constitue les excédents nets de commercialisation. Une partie de ces excédents (20 % environ) est épargné et le reste distribué sous forme de ristourne. Celle-ci est en moyenne de 0 F 60 par kilo d'arachide coque pour un prix au producteur qui était de 16 F en 1972 et qui a été porté à 19 F en 1973.

Les modalités d'octroi des crédits sont fixées de la façon suivante : en ce qui concerne les semences, les remboursements se font en nature sur la base d'un sac et demi remboursé pour un sac prêté. En ce qui concerne le matériel agricole et les engrais, ne peuvent prétendre à un prêt que ceux qui se sont acquittés d'un acompte (ou apport personnel). Le remboursement se fait en espèces à la récolte. Les prêts pour l'engrais sont des prêts à court terme (remboursables à la récolte suivante). Les prêts de matériel sont des prêts à moyen terme. Suivant le type de matériel, le remboursement est étalé de 2 à 4 ans.

Une précision s'impose en ce qui concerne les prêts de semences et notamment en ce qui concerne le taux « d'intérêt » pratiqué. Avant que l'U.N.C.C. ne commence à consentir des prêts et encore aujourd'hui dans les zones non touchées par les coopératives — il était courant de voir des paysans obtenir des prêts de semences auprès de commerçants ou de paysans plus aisés sur la base de deux, voire trois mesures remboursées pour une mesure prêtée. En consentant des prêts sur la base de une mesure et demie remboursée pour une mesure empruntée, les mutuelles villageoises rendent donc déjà un réel service aux paysans démunis. Mais là n'est pas l'essentiel. En fait, ce qui est recherché à travers le système mis en place, c'est à favoriser au niveau des mutuelles une « capitalisation » des semences permettant ainsi la constitution d'une épargne pouvant servir de point de départ à d'autres opérations, soit opérations de crédit, soit investissements collectifs au niveau du village.

L'enquête réalisée dans la région de Maradi se fixait donc un triple objectif :

- vérifier comment fonctionnait le système de distribution et de récupération des semences et notamment la validité de l'hypothèse de travail concernant la possibilité de constituer par cette voie un capital de départ au niveau de chaque mutuelle ;
- essayer de comprendre les raisons pour lesquelles les engrais et le matériel agricole restent aussi peu utilisés ;
- enfin tenter de cerner les besoins en crédit non satisfaits par la mutuelle au stade actuel et étudier dans quelle mesure les ressources propres des mutuelles permettraient d'y faire face.

III. — L'ENQUÊTE.

1. Méthodologie.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, l'enquête a porté sur trois villages de la coopérative de Dankéri, dans l'arrondissement d'Aguié. Ces villages présentent les caractéristiques suivantes :

	Population totale (nombre d'habitants)	Nombre de chefs de famille	Nombre de Coopérateurs *
DANKÉRI	294	30	51
DODO	432	47	53
KAFIN KOUKA	332	31	37

* Par coopérateur nous entendons tout titulaire d'une carte de commercialisation venant vendre sa production d'arachides à la coopérative.

Il s'agit donc de trois villages tout à fait représentatifs des villages de la région de Maradi dont on a vu que la population était généralement située entre 300 et 500 habitants pour 30 à 50 familles. La population des trois villages est Hausa (2). La population est islamisée mais les traditions et les valeurs animistes (« azna ») restent très vivantes.

Pour déterminer l'échantillon, on a procédé de la façon suivante :

- on a commencé par classer l'ensemble des coopérateurs par ordre décroissant en fonction des quantités livrées à la coopérative pendant la campagne 1972 ;
- on a ensuite établi trois strates en fonction de l'importance des apports :
 - première strate : + de 600 kg,
 - deuxième strate : de 300 à 600 kg,
 - troisième strate : — de 300 kg ;
- on a alors procédé à un tirage au sort au cinquième dans chacune de ces strates.

Nous aurions dû ainsi avoir 28 paysans enquêtés individuellement. En fait, compte tenu d'un certain nombre d'absences au moment de l'enquête (absences prolongées dues à l'exode), 23 paysans seulement ont pu être enquêtés. L'enquête a été menée par M. Ado Mahamane (3), agent de l'U.N.C.C. à Aguié, sur la base du questionnaire que nous avions établi et que l'on trouvera en annexe. Elle a été faite en mars-avril 1973. Au cours d'un séjour effectué dans la région de Maradi en octobre 1973 (donc après la saison des pluies), nous avons pu contrôler auprès de 15 paysans sur 23, les déclarations faites six mois plus tôt. Seules de très faibles différences ont été enregistrées (notamment dans les déclarations de récoltes). On peut donc considérer les données recueillies comme tout à fait représentatives. Au cours de ce même séjour, nous avons également pu tenir dans chacun des villages un certain nombre de réunions-

(2) Mais il existe un village de peulhs sédentarisés tout proche. On verra plus loin son importance.

(3) Avec l'autorisation du Directeur Général de l'UNCC et du Délégué Départemental de Maradi que nous tenons à remercier tout particulièrement.

discussions sur la base des résultats de l'enquête individuelle et approfondir ainsi un certain nombre d'hypothèses de travail qui apparaissent à travers les réponses individuelles mais qui avaient été insuffisamment développées. On trouvera plus loin les résultats de ces réunions au niveau des trois villages.

Compte tenu de la remarque faite plus haut sur le nombre de paysans touchés, l'échantillon enquêté se présente de la façon suivante :

STRATES	Nombre de Coopérateurs			TOTAL	ECHAN- TYLLON	BASE DE SONDAGE
	DAN- KÉRI	KAFIN KOUKA	DODO			
+ de 600 kg ..	19	8	14	41	8	1/5
de 300 à 600 kg	18	11	21	40	8	1/5
— de 300 kg ..	15	18	18	51	7	1/7
TOTAL	51	37	53	141	23	1/6

2. Les résultats de l'enquête individuelle.

Trois remarques préliminaires s'imposent.

a) On constatera la très grande faiblesse du revenu monétaire dans ces trois villages si l'on considère que celui-ci vient en quasi-totalité de la culture de l'arachide.

En effet, un seul paysan sur 141 a vendu plus d'une tonne à la coopérative (1 011 kg), soit un revenu de 16 176 F C.F.A., pour une famille de 8 personnes.

— 40 paysans ont vendu entre 600 kg et une tonne d'arachide, soit un revenu monétaire qui se situe entre 9 600 et 16 000 F C.F.A.

— 40 paysans ont vendu entre 300 et 600 kg d'arachide, soit un revenu situé entre 4 800 et 9 600 F C.F.A.

— 51 paysans ont vendu moins de 300 kg, soit un revenu inférieur à 4 800 F C.F.A.

Au sein de cette pauvreté générale, on constate cependant des disparités importantes. Certaines s'expliquent par la taille de la famille (donc par le nombre d'actifs). Ainsi, sur les 8 paysans qui commercialisent plus de 600 kg, 5 sont à la tête de familles importantes (de 3 à 7 actifs). Mais les quantités commercialisées sont loin d'être strictement homothétiques avec le nombre d'actifs par famille.

Il existe donc également des différences de stratégies, certaines familles choisissant de faire davantage d'arachides et empruntant pour cela davantage de semences. C'est là un point qu'il serait intéressant de préciser au cours d'enquêtes ultérieures.

b) On constate également une baisse considérable des récoltes de mil depuis trois ans. Ainsi, pour les 16 paysans de l'échantillon qui ont été en mesure d'indiquer les quantités de mil qu'ils avaient récoltées au cours des trois dernières années, les quantités totales récoltées sont les suivantes :

1970 : 2 520 gerbes (4),
1971 : 2 105 gerbes,
1972 : 1 551 gerbes,

soit une diminution de 39 % entre 1970 et 1972. Or, la récolte de 1973 a encore été plus mauvaise que celle de 1972. On comprend donc l'importance que revêt dans la zone le problème vivrier et l'insistance des paysans à obtenir des prêts de mil pendant l'hivernage (voir plus loin).

c) Nous avons formulé avant l'enquête l'hypothèse que les paysans disposant des revenus monétaires les plus élevés jouaient au sein des villages le rôle de *prêteur*. En fait, si trois d'entre eux déclarent avoir consenti eux-mêmes des prêts (le premier un prêt de 1 500 F pour un baptême, le second 16 gerbes de mil, le troisième 10 gerbes de mil), il s'agit dans les trois cas de prêts sans intérêt, consentis uniquement pour obliger des amis et non pour en tirer profit.

En outre, sur les 8 paysans entrant dans cette catégorie, 7 ont eux-mêmes emprunté des semences à travers la mutuelle, 2 ont emprunté pour un baptême et 2 ont emprunté du mil. On ne peut donc pas parler de clivage à l'intérieur du village entre des paysans aisés qui seraient aussi les prêteurs et des paysans démunis qui seraient les emprunteurs. On en a une preuve supplémentaire avec la réponse faite à la question : « Est-ce que la mutuelle devrait accorder d'autres prêts que les prêts actuels ? », 7 d'entre eux répondent que la mutuelle devrait consentir des prêts de mil (un seul est hostile à toute forme de prêts, quelle qu'elle soit, « car rien de bon ne peut sortir du crédit »).

Ainsi, si on nous permet cette expression, tous les paysans de ces trois villages nous paraissent « logés à la même enseigne ». Aussi, par la suite, nous exploiterons les réponses faites aux 23 questionnaires, sans distinguer les réponses à l'intérieur de chacune des strates, aucune différence significative n'ayant pu être décelée entre elles.

Il est temps d'en arriver aux résultats de l'enquête proprement dite.

Nous verrons dans un premier temps les prêts qu'il est théoriquement possible d'obtenir à travers les mutuelles villageoises, dans un second temps ceux qui pour l'instant ne peuvent être obtenus par ce canal.

(4) Une gerbe de mil correspond en moyenne à 12 kg de mil en grain.

3. Les crédits consentis par la mutuelle.

a) Semences d'arachide :

C'est, de loin, le crédit le plus répandu et le plus apprécié. 20 paysans sur 23 ont emprunté des semences. Les quantités empruntées restent faibles puisqu'elles vont de 1 à 7 sacs.

8 paysans ont emprunté 1 sac,
9 paysans ont emprunté 2 sacs,
3 paysans ont emprunté 3 sacs,
2 paysans ont emprunté 5 sacs,
1 paysan a emprunté 7 sacs.

Sur les trois paysans qui n'ont pas eu recours au prêt de semences, deux sont des « marginaux » : l'un est un vieux qui ne cultive plus, le second un aveugle qui vit seul avec sa femme. Un seul est un chef de famille qui déclare avoir conservé ses propres semences.

Ainsi, la quasi-totalité des paysans de ces trois villages passent par la mutuelle pour obtenir des semences, *mais que représentent les semences ainsi obtenues par le canal de la mutuelle par rapport aux semences utilisées ?*

- 14 paysans sur les 20 ayant emprunté, déclarent ne pas avoir semé autre chose que ce qu'ils avaient reçu de la mutuelle,
- 6 déclarent avoir conservé des semences personnelles, mais dans deux cas seulement les semences personnelles représentent la moitié du prêt obtenu.

Ainsi, la quasi-totalité des semences mises en terre dans ces trois villages sont aujourd'hui fournies par le canal des mutuelles de crédit. Ceci sera d'ailleurs confirmé par les entretiens collectifs : « Tout ce que nous avons comme semences est avec la mutuelle », nous dira un chef de village.

C'est assez dire l'importance que revêt aujourd'hui la fonction « approvisionnement en semences » dans les coopératives et la nécessité de lui accorder la plus grande attention pour éviter tout « dérapage ».

Les paysans considèrent-ils que les semences ainsi obtenues sont suffisantes pour couvrir leurs besoins ?

A cette question, 3 seulement répondent que ce qu'ils reçoivent est suffisant. 17 souhaiteraient avoir davantage de semences. Ces 17 paysans ont obtenu 46 sacs de semences et sur la base de leur déclaration ils auraient pu en semer 87, soit près du double.

L'accroissement du capital semences devrait donc être en priorité orienté vers la distribution de semences supplémentaires permettant de couvrir les besoins exprimés. Ceci cependant est en contradiction avec la stratégie réellement adoptée par les trois villages qui ont volontairement limité leurs emprunts semences en dessous du capital théoriquement disponible (voir infra).

Est-ce que toutes les semences ainsi obtenues sont effectivement semées ?

Dans 19 cas sur 20, les quantités semées sont effectivement, ou égales ou supérieures aux quantités empruntées. Dans un seul cas, un paysan déclare avoir obtenu 5 sacs de la mutuelle et n'en avoir semé que 2. Interrogé pour savoir ce qu'il a fait de la différence, il explique qu'il a vendu 3 sacs pour embaucher des manœuvres au moment des sarclages. L'enquêteur note cependant que cette utilisation suscite la réprobation du groupe.

Les prêts de semences sont-ils remboursés ?

On a déjà expliqué les modalités de remboursement en ce qui concerne les semences : remboursement en nature à la récolte sur la base d'un sac et demi pour un sac.

Pour la campagne 1972, les 20 paysans avaient remboursé la totalité des semences empruntées (capital + « intérêt »), 17 d'entre eux avaient remboursé entièrement en nature, 3 avaient remboursé partie en nature, partie en espèces.

Les entretiens au niveau des trois villages feront d'ailleurs apparaître que la totalité des semences distribuées à crédit a été intégralement remboursée (capital + « intérêt ») au cours des quatre dernières années.

C'est sans doute là la meilleure preuve de l'intérêt porté par les villageois à ce type de prêt.

— *Matériel agricole :*

Il n'en est par contre pas de même pour les prêts de matériel agricole auxquels les paysans peuvent avoir théoriquement accès par le même canal.

Aucun des 23 paysans interrogés n'utilise de matériel agricole (5).

Certains d'entre eux cependant seraient intéressés. 5 d'entre eux souhaiteraient acquérir une charrette, 3 un semoir, 2 une « char-rue » (6).

Quelles sont les raisons invoquées pour expliquer le peu de succès des prêts de matériel ?

Tout d'abord *leur prix*. 16 paysans déclarent que le prix du matériel agricole est trop élevé pour eux. L'un d'eux résume la situation dans cette formule : « Le matériel agricole dépasse notre force ».

(5) Ceci sera également confirmé par les entretiens au niveau des villages. Dans aucun de ces trois villages il n'existe un seul matériel agricole.

(6) Il est plus probable qu'il s'agisse d'une houe destinée aux sarclages. Les incertitudes en ce qui concerne les termes employés pour désigner le matériel agricole entraînent souvent de telles confusions.

- 9 évoquent également la nécessité de verser un acompte au moment de la commande, acompte considéré comme trop élevé (7).
- 5 invoquent leur méconnaissance du matériel : « Personne ne nous a montré », « nous ne saurions pas nous en servir ».
- 3 expliquent qu'ils ne veulent pas s'endetter pour une période aussi longue (4 ans) : « Je ne veux pas d'un crédit qui dure plusieurs années ». « Je connais quelqu'un (à Aguié) qui a pris en 1967 une charrette et une paire de bœufs et jusqu'ici il n'a pas fini de rembourser et il est dans les histoires ».
- 3 notent également que pour utiliser le matériel agricole il faut avoir de grands enfants « pour conduire les animaux ».
- Enfin 2 paysans font des suggestions et demandent pourquoi l'U.N.C.C. ne mettrait pas du matériel en location au niveau des villages (notamment des charrettes pour le transport des récoltes et du fourrage).

b) *Engrais :*

Aucun des 23 paysans interrogés n'a utilisé d'engrais. Certains cependant ont entendu parler du « fumier des temps modernes » (taken zamani), mais, ajoutent-ils, « on ne nous a jamais montré comment l'utiliser ». Pourtant les entretiens au niveau des trois villages feront apparaître, après un minimum d'explication, un très grand intérêt pour l'engrais, compte tenu de la baisse de fertilité des sols (voir infra).

4. *Les besoins de crédits non couverts par la mutuelle.*

Lorsqu'on interroge les paysans sur les autres crédits que la mutuelle pourrait consentir, deux réponses reviennent constamment : des prêts de mil et des prêts pour les baptêmes.

21 paysans sur 23 pensent que ce serait une très bonne chose que la mutuelle puisse faire des prêts de mil « à ceux qui sont dans le besoin », « cela soulagerait beaucoup les paysans » dit l'un d'eux (8). 17 paysans sur 23 souhaitent également que la mutuelle intervienne pour les prêts de baptême.

a) *Prêts de mil :*

12 paysans sur 23 (soit plus de la moitié) déclarent manquer eux-mêmes de mil. Or, rappelons-le, l'enquête a été faite avant la récolte de 1973 qui a été nettement plus mauvaise que celle de 1972.

Les moyens de se procurer du mil sont, cependant, différents suivant les cas. Les 12 paysans se répartissent ainsi en trois groupes d'importance égale :

(7) Le principe de l'acompte avait été arrêté par l'UNCC pour éviter la pratique d'un crédit intégral qui aurait pu pousser certains paysans à s'endetter « au delà de leur force ». Représentant 20 % du prix du matériel, il permettait à l'emprunteur de mesurer concrètement ce que seraient les échéances suivantes. Il avait donc un certain rôle de dissuasion... qu'il a d'ailleurs parfaitement joué si l'on en croit les résultats de cette enquête.

(8) Signalons cependant que l'un d'entre eux (le seul qui ait gardé ses propres semences) est par contre très opposé à une intervention de la mutuelle dans ce domaine. Pour lui « faire des prêts de mil ne peut que gêner les paysans car rien de bon ne peut sortir du crédit ».

— 4 paysans ont procédé à des achats de mil complémentaires. Pour cela, un d'entre eux a vendu du bétail (deux vaches vendues 6 500 et 7 000 F et 4 moutons vendus 1 500 F pièce). Un autre a fait des fagots. Deux ont travaillé comme manœuvres en saison des pluies pendant les trois jours traditionnellement réservés aux champs personnels (du vendredi au dimanche). On retrouve ainsi dans ces villages un phénomène qui a été minutieusement étudié par Claude Raynaud dans le village de Garin Gizo (9) (à 20 km à l'Ouest de Maradi). Ce phénomène — location de sa force de travail pour obtenir le mil nécessaire à la soudure — semble cependant atteindre, dans les trois villages touchés par l'enquête, une importance moindre de celle qu'il atteint à Garin Gizo où 9 chefs de famille sur 18 étaient contraints de recourir à ce procédé (Raynaud, p. 37).

On notera également que le prix de la journée de travail diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville de Maradi. Alors qu'elle est payée de 150 à 175 F dans la vallée de Maradi, elle tombe à 125 F à Garin-Gizo et à 100 F dans les villages qui nous concernent. La fabrication de fagots paraît être d'un meilleur rapport puisque le paysan intéressé déclare avoir fabriqué de 7 à 8 fagots par jour qu'il a pu vendre sur le bord de la route aux camionneurs de passage sur la base de 35 à 45 F le fagot.

— 4 paysans ont comblé leur déficit de mil en empruntant à l'intérieur du village à des parents ou amis. Ces emprunts se font alors sans intérêt. On rembourse à la récolte exactement la quantité empruntée. Compte tenu de la différence de cours entre les deux périodes (période de l'emprunt et période du remboursement), il s'agit donc en fait d'une aide appréciable apportée par le prêteur à l'emprunteur.

— Enfin, 4 paysans ont emprunté du mil à un village peulh voisin. Le remboursement se fait dans ce cas en nature sur la base de deux gerbes pour une gerbe. Compte tenu de la différence de cours entre la récolte et la période de soudure (de 20 à 25 F le kilo au mois d'octobre juste après la récolte, 50 à 60 F le kilo au mois de juin-juillet au début de la saison des pluies), le paiement de deux gerbes pour une peut être considéré comme « normal » et non usuraire. Il est également intéressant de noter que deux des paysans interrogés soulignent « qu'aujourd'hui ce sont seulement les Peulhs qui ont du mil en plus, « à cause de la fumure ».

Ces transactions cependant ont eu lieu après une année où — compte tenu également des réserves existantes — la situation vivrière restait à peu près équilibrée au niveau de la petite zone. Après la récolte 1973, la situation se présente de façon totalement différente, tous les villages étant largement déficitaires. Les transactions intra ou inter-villageoises (villages Peulh - villages Hausa) ne peuvent donc plus être suffisantes. Le problème d'un apport « extérieur » important se trouve posé (voir infra, les discussions sur ce point avec les villageois).

b) Les prêts pour baptême :

A l'occasion de la cérémonie de remise du nom qui se déroule sept jours après la naissance d'un enfant, la coutume veut que le

(9) Cf. C. RAYNAUT, « La circulation marchande des céréales et les mécanismes d'inégalité économique. Le cas d'une communauté villageoise hausa. » *Cahiers du Centre d'Etudes et de Recherches Ethnologiques de l'Université de Bordeaux*, 1973. N° 2. 48 p.

père organise une fête à laquelle il invite parents et amis. A cette occasion, il doit nécessairement tuer un mouton et offrir de la cola à ses invités. Il s'agit là d'une obligation sociale très contraignante à laquelle personne ne saurait se soustraire sans perdre la face. Il est donc fondamental pour tout nouveau père de trouver « l'argent du mouton et de la cola ». Or, une telle cérémonie peut intervenir à un moment où l'argent se fait rare et compte tenu de la polygamie peut quelquefois se reproduire plusieurs fois la même année.

Parmi les paysans interrogés, 7 ont ainsi dû emprunter pour faire face aux dépenses d'un baptême. Les sommes empruntées vont de 1 500 F à 3 000 F. Tous les prêts ont été consentis par d'autres villageois. 6 d'entre eux étaient sans intérêt. L'un d'entre eux a été remboursé avec « un intérêt de 50 F pour 1 000 F ». En fait, la durée du prêt est très brève. L'emprunteur doit, en effet, rembourser le lendemain de la cérémonie. Il utilise pour cela les cadeaux qui lui ont été faits le jour du baptême par les différents invités. Il s'agit là aussi d'obligations sociales contraignantes.

Voilà donc rapidement présentés les résultats de l'enquête individuelle auprès de 23 paysans. Sur la base de ces résultats nous avons pu organiser, en octobre 1973, un certain nombre de réunions-discussions au niveau des trois villages. Ces réunions-discussions avaient pour but, à la fois de mieux comprendre le fonctionnement interne des mutuelles villageoises et de procéder à une étude prospective du rôle qu'elles pourraient jouer à l'avenir pour trouver une solution aux problèmes soulevés par l'enquête.

5. Les réunions-discussions dans les villages.

a) Le fonctionnement des mutuelles :

A la question : « Qu'est-ce que c'est que la mutuelle ? », la réponse est la même dans les trois villages : « C'est l'assemblée de tous les « mai gida » (chefs de famille) qui se réunit pour discuter des affaires de crédit ». Certains définissent également la mutuelle comme « l'organisation pour les semences », ce qui s'explique compte tenu du rôle actuel des mutuelles.

Mais comment fonctionnent les mutuelles ?

Tout d'abord, il faut désigner trois personnes :

- un président qui convoque et dirige les réunions et relance les villageois encore en impayés,
- un secrétaire qui enregistre tout ce que chacun reçoit et tout ce qu'il rembourse,
- enfin un trésorier qui reçoit et conserve l'argent lorsqu'il y a des remboursements en espèces. Dans l'un des villages, le président joue aussi le rôle de trésorier.

Qui sont les présidents ?

Pour l'une des mutuelles, c'est le chef de village qui joue également le rôle de président. Dans la seconde, c'est le président du comité du parti. Dans la troisième, il s'agit d'un paysan n'ayant pas d'autres responsabilités.

Les *secrétaires* jouent un rôle important : ils doivent être des « hommes de vérité ». Qui sont-ils ?

Dans l'une des mutuelles, il s'agit du Malam (le marabout du village) qui tient les comptes en arabe. Dans les deux autres, il s'agit d'ex-scolarisés, le premier assez âgé, ayant quitté l'école en 1948 au niveau du cours moyen, le second très jeune venant juste de quitter l'école et écrivant sous la « surveillance » de son père. Dans les trois cas, nous avons pu vérifier que la liste des emprunteurs, des quantités empruntées et des quantités remboursées en nature ou en espèces était parfaitement tenue (10). L'un des secrétaires nous a même présenté les comptes depuis l'origine de la mutuelle (4 ans).

Comment se passent les assemblées d'octroi des crédits ? A l'appel du président, l'assemblée des chefs de famille se réunit et chacun fait état de ses besoins en semences. Les demandes sont enregistrées par le secrétaire. Les demandes sont faites publiquement et chacune d'entre elles doit être approuvée par l'assemblée. Y a-t-il quelquefois des refus ? Cela est arrivé une fois dans l'une des mutuelles à un villageois qui avait mis l'année précédente une mauvaise volonté manifeste à rembourser son prêt. Mais ce qui est le plus fréquent, c'est que certaines demandes soient réduites « pour que personne ne dépasse sa force ». Pratiquement, il existe une norme appliquée dans chacune des mutuelles : un sac de semences par actif. Cependant, il peut y avoir des exceptions et certains « bons cultivateurs » peuvent recevoir davantage.

Une fois la liste des demandes ainsi établie, elle est transmise à l'agent de l'U.N.C.C. auprès de l'association locale des coopératives qui arrête une date de distribution. La distribution des semences (et leur remboursement) se fait au niveau de la coopérative primaire. Le jour de la distribution, les villageois doivent se présenter avec l'argent des sacs (ou avec des sacs vides en bon état qu'ils échangeront).

La vente du fongicide s'effectue en même temps que la distribution des semences (2 sachets de 25 F le sachet pour un sac de semences). Aussi le traitement des semences d'arachide au fongicide est-il désormais une pratique courante. Il n'en est pas de même par contre du traitement des autres semences.

Pour le remboursement, le processus est le même. Un jour est fixé pour chaque village et tous les villageois sont appelés ce jour-là à se rendre à la coopérative pour rembourser leur prêt. La comptabilité des remboursements est tenue à la fois par le secrétaire de la mutuelle (pour chaque villageois) et par le secrétaire de la coopérative (pour chaque mutuelle). C'est le peseur de la coopérative — élu pour la campagne de commercialisation — qui effectue les pesées.

Quand on interroge les responsables des mutuelles sur les difficultés qu'ils rencontrent, ils sont unanimes à dire que le plus

(10) Mais sur des feuilles volantes ou des cahiers écolier alors que l'atelier inter-service de Maradi a préparé un modèle de « cahier des prêts du village ».

difficile est de faire respecter la date fixée pour le remboursement. Mais les paysans invoquent de leur côté les difficultés de transport : « Ce n'est pas tout le monde qui a un âne, pour se déplacer ce jour-là ». Les paysans qui n'ont pas remboursé en nature le jour fixé pour le remboursement, remboursent par la suite en espèces. L'argent est alors encaissé par le trésorier de la mutuelle et reversé à l'agent de l'U.N.C.C.

Les semences remboursées sont stockées au siège de la coopérative dans un enclos à ciel ouvert entouré d'épineux. Les semences de chaque village sont stockées à part et numérotées : ainsi les villageois sont-ils assurés de retrouver l'année suivante les semences mêmes qu'ils ont remboursées. C'est là une chose à laquelle ils sont très attachés.

Compte tenu d'une telle situation, on peut se demander s'il ne serait pas préférable que le remboursement des semences intervienne au niveau même des villages (et non plus de la coopérative), ce qui éviterait un double transport. Sur ce point, les avis des villageois sont très partagés. Certains préfèrent continuer à rembourser au niveau de la coopérative : cela constitue pour eux une sorte de garantie contre eux-mêmes. Garantie que chacun rembourse (« les cadres peuvent contrôler »), garantie aussi contre la tentation de puiser dans le stock avant la saison des pluies suivantes. « Si le chef de village n'arrive pas à payer l'impôt, est-ce qu'il ne va pas vouloir vendre les semences pour trouver l'argent ? » demande un paysan. Pour d'autres, au contraire, « rembourser à la coopérative c'était bien au début, pour nous habituer ; mais aujourd'hui, il vaudrait mieux garder les semences au village ».

Il est intéressant d'examiner comment se sont passés les remboursements de semences depuis l'origine pour chacun des trois villages :

VILLAGE DE DODO

	EMPRUNT	REMBOUR- SEMENT	« INTÉRÊT »
1970	60 sacs	90 sacs	30
1971	40 sacs	60 sacs	20
1972	75 sacs	112 sacs et demi	37 et demi
1973	75 sacs	112 sacs et demi	37 et demi

Ainsi, depuis quatre ans, le village de Dodo a effectivement remboursé ses semences sur la base d'un sac et demi pour un sac. On constate cependant que les villageois n'ont pas réutilisé chaque année les quantités qu'ils avaient remboursées. Ainsi, en 1971, ils ne redemandent que 40 sacs alors qu'ils auraient pu prétendre à

90 sacs. Interrogés sur ce point, ils répondent : « Nous n'avions pas besoin d'avantage ». Savent-ils que « l'intérêt de 50 % » leur revient ? « C'est ce que l'on nous a dit. »

Mais dans ce cas, vous avez perdu les 30 sacs d'intérêt ? Que sont-ils devenus ? « Un autre village en a profité. L'important, c'est que nous ayons remboursé. » Et les années suivantes ? Que sont devenus les surplus « semences » ? « C'est l'U.N.C.C. qui les a gardés. L'U.N.C.C. est plus grand qu'eux. C'est l'U.N.C.C. qui décide. »

Ainsi, au niveau de cette mutuelle, « l'autogestion » des semences n'est pas encore devenue réalité. Chaque année, depuis quatre ans, les villageois remboursent sur la base d'un sac et demi pour un sac, mais ils considèrent normal que l'U.N.C.C. utilise les surplus ainsi dégagés pour satisfaire d'autres villages. L'hypothèse initiale, qui était d'utiliser les surplus semences pour créer un *capital* au niveau de la mutuelle, n'a pas été respectée. Et pourtant, lorsque l'on comptabilise les intérêts semences remboursés, cela représente 125 sacs, c'est-à-dire deux fois le stock initial.

125 sacs de semences de 40 kg, cela représente 5 tonnes d'arachide de coques, soit 80 000 F C.F.A., somme considérable au niveau d'un village et dont on verra dans un instant l'utilisation qui pourrait en être faite.

Mais auparavant, examinons la situation des remboursements dans les deux autres mutuelles.

VILLAGE DE DANKERI

	EMPRUNT	REMBOUR- SEMENT	« INTÉRÊT »
1970	45 sacs	67 sacs et demi	22 et demi
1971	65 sacs	97 sacs et demi	32 et demi
1972	73 sacs	109 sacs et demi	36 et demi
1973	108 sacs	162 sacs et demi	54

Dans le village de Dankéri, on constate au contraire que les paysans ont davantage utilisé leur capacité d'emprunt puisque en 1971 et en 1973 ils réempruntent la quasi-totalité des semences remboursées l'année précédente (la différence a servi à indemniser le secrétaire et le président de la mutuelle qui reçoivent chaque année une somme arrêtée par l'assemblée : généralement de l'ordre de 500 F).

L'épargne dégagée par les surplus semences (145 sacs et demi) est légèrement supérieure à celle du village de Dodo. Elle représente une somme de 93 120 F C.F.A.

VILLAGE DE KAFIN-KOUKA

	EMPRUNT	REMBOUR- SEMENT	« INTÉRÊT »
1970	60 sacs	90 sacs	30
1971	60 sacs	90 sacs	30
1972	80 sacs	120 sacs (dont) 15 en espèces	40
1973	105 sacs	167 sacs et demi	62 et demi

Comme pour le village de Dodo, le village de Kafin Kouka est loin d'avoir utilisé sa capacité d'emprunt réelle. Interrogés sur la raison de cette attitude, les villageois expliquent que jusqu'en 1972 ils n'avaient pas besoin de plus de semences. Par contre, en 1973, ils auraient voulu emprunter davantage, mais « l'U.N.C.C. » avait alors limité les quantités à distribuer au stock physique effectivement remboursé (105 sacs). Ce faisant, l'U.N.C.C. a encaissé en espèces une somme correspondant au prix des 15 autres sacs, somme qui aurait dû normalement être portée au compte de la mutuelle.

L'épargne semences pour ce village s'élève à 162 sacs et demi, soit une somme de 104 000 F C.F.A.

Que conclure de ces quelques indications ?

- On ne peut manquer d'être frappé par la régularité des remboursements (11). Cela constitue sans aucun doute la meilleure preuve de l'attachement de ces villages au prêt des semences.
- L'hypothèse initiale (12) sur la possibilité de constituer, à partir des prêts de semences, un *capital* « mutualiste » se trouve ainsi vérifiée.
- Cependant, au niveau du terrain une telle hypothèse n'est pas encore mise en pratique. Pour qu'elle le soit, il faudrait que chaque année les mutuelles soient consultées sur l'utilisation de leurs surplus semences : soit conservation sous forme de semences qui seront reprêtées l'année suivante, soit vente à la coopérative pour constituer un capital en argent dont la mutuelle devrait définir l'utilisation. De même, tous les remboursements en espèces devraient être comptabilisés par l'U.N.C.C. au nom de chaque mutuelle.

Il reste pour terminer à s'interroger sur les utilisations possibles d'un tel capital. L'enquête nous fournissait sur ce point un certain nombre d'indications. Les réunions dans les villages ont permis de soumettre un certain nombre d'hypothèses au feu de la discussion.

(11) Cela est non seulement vrai pour ces 3 villages mais pour la totalité des villages intéressés par l'opération dans les arrondissements d'Aguié et de Tessaoua, soit près de 300 villages. Par contre, dans les deux arrondissements voisins (Gidan Roumji et Madarounfa) les résultats sont nettement moins bons.

(12) On se reportera sur ce point à notre article « Problèmes de la coopération d'épargne et de crédit dans les Pays en voie de développement ». *Revue Développement et Civilisations*, n° 43, 1971.

b) *Ce que les mutuelles pourraient faire d'autre :*

— *Les prêts de mil :*

On a vu qu'à cette question les paysans interrogés dans l'enquête individuelle répondaient en priorité « consentir des prêts de mil ». C'est aussi ce qui ressort des discussions de groupe au niveau des trois villages et ce, d'autant plus que la campagne agricole 1973 a été encore plus mauvaise que celle de 1972.

Comment les paysans voient-ils l'organisation d'un système de prêts de mil ?

Leur première réaction, commune aux trois villages, est de dire : « Que l'U.N.C.C. achète du mil avec notre argent et nous fasse des prêts ».

L'argent auquel les villageois font allusion est celui des « fonds de dépôt » des coopératives. Ainsi qu'on l'a déjà dit (voir plus haut : l'organisation coopérative au Niger), chaque année une partie des excédents nets de commercialisation est bloquée au compte de chaque coopérative. Les paysans connaissent l'existence de cette épargne coopérative, même s'ils n'ont pas une idée exacte des sommes réellement disponibles (13). Jusqu'ici, cette épargne est restée inutilisée. Pour les paysans, le temps est venu de transformer cet argent en mil « pour leur venir en aide ».

Un des trois villages — celui de Dodo — a également suggéré qu'une partie du stock de semences d'arachide soit vendu pour acheter du mil : « avant de semer il faut manger ».

Cependant, lorsqu'on leur explique que l'U.N.C.C. ne peut s'occuper seule des achats de mil pour l'ensemble des villages et qu'on leur demande si les villages ne peuvent pas s'organiser eux-mêmes, les paysans n'insistent pas et sont prêts à s'organiser pour procéder eux-mêmes aux achats.

Il est intéressant de noter que *le schéma d'organisation proposé a été le même* (à quelques détails près) *dans les trois villages.*

Les villageois proposent que les sommes disponibles soient remises de façon fractionnée au « bureau » de la mutuelle (président, trésorier, secrétaire). Ce dernier — auquel pourrait se joindre un ou deux autres paysans désignés par l'assemblée villageoise — se rendra sur les marchés pour procéder aux achats de mil (« Avec l'autorisation du sous-préfet, on peut même acheter en Nigeria »). Le mil ainsi acheté serait stocké *jusqu'à la saison des pluies*. Il serait alors distribué famille par famille, *en fonction du nombre de bouches à nourrir*. Il est également intéressant de noter que cette précision a été apportée dans les trois villages. Tout comme pour les semences d'arachide, le secrétaire de la mutuelle enregistrerait les quantités distribuées. Le remboursement se ferait à la récolte *en nature sur la base d'une mesure et demie pour une mesure comme pour les semences*. Le mil ainsi récupéré devrait être stocké

(13) Pour le Département de Maradi les fonds de dépôt s'élèvent à 29 millions de francs CFA, ce qui est loin d'être négligeable.

jusqu'à la saison des pluies suivante et l'opération serait recommencée « jusqu'à ce qu'on ait une réserve suffisante ». En fait, il était clair, pendant toutes les discussions, que les paysans se référaient au schéma mis en place pour les semences. Dans l'un des villages, le secrétaire y a d'ailleurs fait référence explicitement : « Il faut, a-t-il dit, faire pour le mil ce que l'on a fait pour les semences. Sans la mutuelle, qui, aujourd'hui, aurait des semences ? ».

Ainsi, un processus de capitalisation à partir du mil paraît possible comme il l'a été à partir des semences. L'U.N.C.C. ayant pris effectivement la décision d'utiliser les fonds de dépôts à l'achat de mil, on suivra avec intérêt le déroulement de l'expérience.

— *Les prêts pour « obligations sociales » :*

On a vu l'importance que revêtaient les prêts pour baptêmes dans l'enquête individuelle. Aussi nous a-t-il paru intéressant d'orienter également les discussions sur ce point.

Il faut préciser que dans les trois villages cela a donné lieu à des discussions passionnées. En fait, le problème du baptême n'est pas le seul et ce à quoi pensent les paysans, c'est à une véritable « caisse de prêts sociaux » qui pourrait servir pour les baptêmes, les mariages et les funérailles. Voici, dans chacun de ces cas, comment se pose le problème et les solutions proposées par les villageois.

Il faudrait disposer au niveau de la mutuelle d'une caisse uniquement réservée aux prêts destinés à faire face à des obligations sociales. La somme disponible n'aurait pas besoin d'être élevée (de 10 à 15 000 F suivant les déclarations des villageois). L'argent devrait être gardé, soit par le trésorier, soit — pour certains, par le chef de village.

Pour un baptême, la caisse pourrait faire un prêt de 3 000 F (2 000 F pour le mouton, 1 000 F pour la cola). Le prêt serait remboursable le lendemain de la cérémonie.

On a vu que « traditionnellement » de tels prêts se font sans intérêt. La caisse pourrait-elle en prendre un ? A cette question, les trois villages répondent de façon identique : « Si la caisse ne prend pas d'intérêt, comment progresserait-elle ? ». Et le montant de l'intérêt est également fixé de la même façon dans les trois villages : 50 F pour 1 000 F. Y a-t-il des risques que quelqu'un ne rembourse pas ? « Personne ne peut se permettre de ne pas rembourser. La honte serait sur lui ».

La caisse pourrait-elle consentir d'autres types de prêts ? Oui, à l'occasion des mariages. Il s'agirait là, également, de faire une avance au marié une semaine avant le jour du mariage (14) pour qu'il puisse payer « l'habillement, les chaussures, la couverture de la jeune fille, ainsi que la cola des invités ». La somme qui pourrait être prêtée à cette occasion serait de 5 000 F (un village) ou 7 000 F (deux villages). Le remboursement interviendrait également le

(14) Ce qui suppose, puisque le mariage est arrêté, qu'il a fini de payer la dot.

lendemain de la cérémonie et se ferait grâce aux « cadeaux » reçus des parents et amis le jour du mariage. L'intérêt serait « de 50 F pour 1 000 F ».

De même, à l'occasion des funérailles on pourrait emprunter à cette même caisse une somme de 500 F à 700 F « pour acheter le linceul et faire une aumône au marabout ». La somme serait remboursable le jour même, grâce à l'argent réuni par les parents. Ce prêt ne porterait pas d'intérêt, « c'est seulement pour un jour », « c'est une aide du village ».

Mais qui déciderait de l'octroi des prêts ? Le « bureau » de la mutuelle auquel cependant devrait venir s'ajouter le chef de village s'il n'en fait pas déjà partie.

Reste une dernière question : pourquoi mettre en place une telle caisse — qui prêterait à intérêt — alors que l'on peut trouver dans le village des gens qui prêtent sans intérêt ? Sur ce point également, la réponse est unanime. « En empruntant à la caisse de la mutuelle, tu n'es l'obligé de personne. Dans une réunion, est-ce que tu peux parler contre celui qui t'a prêté ? ».

Il nous reste à examiner ce que les mutuelles pourraient faire pour améliorer la production agricole.

LES MUTUELLES ET L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION.

La distribution de semences sélectionnées.

Nous avons déjà vu l'intérêt que représentent pour les villageois les prêts de semences. Cependant, compte tenu de la sécheresse persistante, la semence actuelle (47-16), variété à cycle long (110 jours), donne des résultats médiocres. Aussi les paysans ont-ils réclamé avec insistance que l'on remplace « la variété-qui-rampe » par la variété « accroupie », c'est-à-dire la 28-204, variété érigée au cycle plus court jusqu'ici diffusée plus au nord. Interrogés pour savoir s'il fallait remplacer toutes les semences actuelles par la 28-204 (15), dans un des villages les paysans se sont prononcés pour une substitution complète, alors que dans les deux autres ils souhaitent faire « moitié-moitié ». Dans ce cas, n'y a-t-il pas des risques de mélange ? « Nous ferons des champs séparés » répondent les paysans et l'un d'eux ajoute : « Autrement le champ ne serait pas joli ». Ainsi retrouve-t-on le vieux réflexe de *répartition* des risques qui explique si souvent le comportement des paysans. Compte tenu des extrêmes variations de pluviométrie, il nous semble que cette suggestion des paysans mérite la plus grande attention. Il faudrait notamment en tenir compte pour définir les objectifs du plan semencier actuellement en cours, plutôt que de se raccrocher à des isohyètes « théoriques » dont les dernières années ont montré le caractère extrêmement aléatoire.

(15) Ou par la 55-437, nouvelle variété hâtive actuellement en multiplication et dont les paysans ont entendu parler.

Soulignons également l'intérêt que représente la formule des mutuelles de semences pour la diffusion des semences sélectionnées. Il suffit en effet de remplacer les stocks de semences actuels par des quantités équivalentes de semences sélectionnées pour réaliser en une seule fois la saturation d'une zone, ce qui constitue toujours le problème le plus important dans ce type d'opération.

Mais les paysans ne s'intéressent pas qu'aux semences d'arachides. Les semences de mil ont pour eux une importance encore plus grande. A cet égard, l'expérience du village de Dankéri mérite d'être rapportée.

Il y a six ans, un moniteur agricole, du nom de Moussa, leur a proposé d'essayer une nouvelle variété de mil (il s'agissait du P3 Kollo, sélectionné par l'I.R.A.T.). Trois familles furent alors volontaires. Les résultats furent excellents et depuis six ans les familles volontaires conservent les semences de cette variété qu'ils ont baptisée « dan Moussa », du nom du moniteur agricole, et une certaine diffusion a même commencé au sein du village (aujourd'hui, huit familles utilisent des semences issues des premières semences de P3 Kollo apportées il y a six ans).

Ce que les paysans qui l'utilisent apprécient surtout, c'est sa *précocité* : « Dan Moussa est mûr plus vite ». Ceci a été particulièrement important toutes ces dernières années. Autre qualité de « dan Moussa » : il profite bien du fumier. Dans ces trois villages, en effet, les champs de mil, qui forment une couronne autour du village, sont fumés régulièrement avec les déjections des petits animaux.

Pour ces deux raisons, les paysans de Dankéri demandent s'il est possible qu'on leur distribue à nouveau du P3 Kollo. (« Aujourd'hui, avec les semis qu'il faut recommencer plusieurs fois, plus personne dans le village n'a le « dan Moussa » vraiment pur ».)

Plusieurs paysans — et notamment ceux qui ont été les premiers à utiliser le P3 Kollo — sont prêts à procéder eux-mêmes aux multiplications nécessaires sur leurs champs si on leur fournit les semences à multiplier.

Compte tenu de l'importance du déficit vivrier, il devrait s'agir là d'un programme prioritaire. D'ailleurs, compte tenu du coefficient de multiplication du mil, la saturation d'un village en P3 Kollo peut être réalisée en deux ans.

Location de matériel agricole.

L'enquête individuelle a montré que l'obstacle majeur à la diffusion du matériel, c'est son coût disproportionné aux revenus monétaires actuels des paysans. Aussi nous a-t-il paru intéressant de discuter avec les villageois la suggestion faite par deux d'entre eux, d'organiser la location de matériel à travers la mutuelle. L'hypothèse de travail serait de mettre en location-vente auprès des mutuelles un certain nombre de matériels agricoles que la mutuelle louerait à son tour à ses membres, à la journée.

Cette idée a suscité beaucoup d'intérêt dans les trois villages et un schéma d'organisation a été esquissé à travers les discussions.

L'ordre de préférence des paysans, en ce qui concerne les types de matériel, est le suivant : charrette, semoir, houe.

L'absence de moyens de transport au sein des villages est vivement ressentie. La charrette serait utilisée au transport des récoltes et à la constitution de réserves de fourrage pour les animaux, puis au transport des matériaux de construction pendant la saison sèche, enfin au transport du fumier à la veille de la saison des pluies. Il faudrait pouvoir disposer de charrettes à âne et de charrettes tirées par un seul bœuf, de façon à permettre au plus grand nombre d'en avoir l'utilisation. (« Dans le village, ce n'est pas tout le monde qui peut avoir deux bœufs, alors que tout le monde peut trouver un âne pour la journée ».)

Quel que soit le matériel en effet, l'emprunteur devrait fournir l'animal (ou les animaux) de traction.

Le semoir vient en deuxième position. Certains paysans l'ont vu utiliser à la mission protestante d'Aguié et apprécient sa rapidité. (« Un semoir peut semer plus que dix manœuvres en une journée ».)

La houe est également appréciée pour les sarclages. Le chef de village de Dan Kari a aussi fait sarcler son champ à la houe attelée par « les gens de la mission » et, dit-il, « cela va plus vite et coûte moins cher que d'engager des manœuvres ».

Nous avons également voulu étudier dans quelle mesure un passage progressif à la culture attelée bovine serait possible, les bœufs étant à la fois utilisés pour le travail et engraisés pour la vente au bout de quelques années. L'idée a également beaucoup intéressé les villageois et a donné lieu à des discussions très animées. Pour les paysans, il faudrait commencer par un bœuf par famille. (« Ce n'est pas tout le monde qui peut nourrir une paire de bœufs toute l'année ».) Il faudrait également disposer dans le village d'un nombre suffisant de charrettes pour constituer des réserves de fourrage à la bonne époque (juste après la récolte du mil). On devrait également utiliser les fanes d'arachide et de niébé.

Les paysans possèdent-ils tous des troupeaux ? Tous ont des chèvres et presque tous un âne, mais peu ont des troupeaux. Ceux qui en ont pourraient prélever une bête dans leur propre troupeau. Les autres devraient acheter chez les Peulhs et ils auraient besoin pour cela d'un prêt de la mutuelle.

Combien coûte un taurillon de deux ans et demi à trois ans ? « Dans le temps, il pouvait coûter jusqu'à 8 000 F mais aujourd'hui avec 5 000 F cela suffit ».

Au bout de combien de temps faudrait-il le vendre ? « Trois ans après, à six ans ».

A quel prix pourrait-on le vendre à cette époque ? « Jusqu'à 20 000 F ou 25 000 F s'il a été bien nourri ». Et, ajoute un paysan, « les bœufs vont nourrir ceux qui les ont nourris ».

Comment serait organisée la location du matériel ? Les outils devraient être déposés chez le chef de village. Celui qui veut utiliser un outil en fera la demande au secrétaire de la mutuelle qui inscrira son nom sur le cahier. Un paysan ne pourra pas utiliser le même outil plus d'une journée « pour que chacun puisse en profiter ».

Combien paiera-t-on par journée de location ? Sur ce point, les paysans n'ont pas au départ d'idées très précises. Ils pensent cependant que le tarif doit être variable suivant les outils (« on peut payer plus cher pour le semoir que pour la houe », « pour la charrette, ça dépend du transport que tu as fait »). Ils se réfèrent cependant très rapidement comme critère au prix de la journée de manœuvre : pour un semoir, on pourrait payer deux journées de manœuvre (200 F), pour une houe une journée de manœuvre.

Le paiement devra-t-il se faire obligatoirement comptant ? « Celui qui peut payer comptant, qu'il paie comptant, mais ce n'est pas tout le monde qui a 100 F pendant la saison des pluies ».

Dans ce cas, comment faire ? « Le secrétaire va écrire ce que chacun doit et on paiera après la vente des arachides » (16).

Il est évident que tout ceci ne constitue que des indications. Des normes plus précises devraient être fixées en fonction du coût des matériels retenus et de la durée de l'amortissement technique. Mais l'idée de procéder à des locations de matériel par l'intermédiaire des mutuelles a beaucoup intéressé dans les trois villages. C'est très certainement une expérience qui mérite d'être tentée (17).

Engrais.

On a vu à travers les résultats de l'enquête que l'engrais était à peu près totalement inconnu (à l'exception du village de Dankéri où Moussa — le même moniteur agricole qui avait commencé la diffusion du P3 Kollo — avait fait une démonstration six ans auparavant).

Pourtant, sur ce point également, les paysans commencent à manifester un certain intérêt. Ils sont en effet parfaitement conscients qu'il n'est plus possible de continuer à cultiver sans apporter au sol sa « nourriture ». Dans deux des villages, les temps de jachère sont très réduits (3 ans et 2 ans) et dans l'un d'eux (Kafin Kouka, dont le terroir est limité par la forêt classée voisine), il n'y a plus du tout de jachère. Aussi ne peut-on manquer d'être frappé par l'importance que les villageois accordent au fumier. Pendant toute la saison des pluies, tous les petits animaux (chèvres et mou-

(16) En cas de non-paiement la mutuelle aurait toujours la possibilité de se rembourser sur les ristournes de l'emprunteur. On pourrait réduire les risques en limitant la capacité de location au montant de la ristourne perçue l'année précédente.

(17) Nous avons appris qu'une expérience de ce type avait déjà été tentée dans un village au Sud de Maradi à l'initiative du Centre de Formation des Jeunes agriculteurs de Maradou. Nous n'avons pas d'informations sur la façon dont l'expérience s'est déroulée pratiquement, mais nous en connaissons les résultats financiers. Pour les sept houes mises en location, les recettes ont été de 8 000 F en 1972 et de 10 000 F en 1973. Comme il s'agit de houes monobovines dont le prix unitaire est d'environ 3 000 F, on voit qu'en deux ans le prix des houes est presque couvert.

tons) sont tenus au piquet toute la journée et leurs déjections soigneusement conservées. Après les récoltes, ils sont mis en liberté dans la journée, mais le soir ils sont de nouveau attachés : ainsi une « couronne » autour du village peut être fumée chaque année (et il est évident que les mils y sont nettement plus beaux) mais les quantités de fumier disponibles sont nettement insuffisantes pour fumer l'ensemble du terroir (un des avantages du passage à la culture attelée bovine serait justement d'accroître les quantités de fumier disponibles). *Le problème d'un apport de fumure minérale est donc posé.*

Il nous a également paru intéressant de soumettre aux paysans sur ce point un certain nombre d'hypothèses de travail.

La recherche agronomique, après plusieurs années d'essais, s'est en effet arrêtée à la formule suivante : apport de 75 kg de superphosphate triple à l'hectare sur arachide. Cette fumure minérale permet — à condition que l'ensemble des autres thèmes techniques soit respecté et notamment une bonne densité de semis — d'obtenir des augmentations de rendement de 200 à 250 kg/ha sur arachide, mais les essais ont montré que cette fumure avait également des arrière-effets importants sur le mil qui succédait à l'arachide en seconde année (+ 50 %) et même en troisième année (+ 25 %).

Les effets de l'engrais se feraient ainsi sentir pendant trois années. Il paraît cependant difficile d'étaler le remboursement sur une période aussi longue et il paraîtrait souhaitable de pouvoir obtenir le remboursement grâce au supplément obtenu sur l'arachide. Le problème est que, compte tenu du prix de l'engrais vendu à Maradi (60 F le kilo du super-triple) et du prix actuel de l'arachide (19 F le kilo coque), l'utilisation de l'engrais, si l'on considère les seuls effets sur arachide, apparaît comme n'étant pas rentable au niveau de l'exploitation paysanne (4 500 F d'engrais pour un supplément de production se situant entre 3 800 F et 4 750 F). Par contre, son intérêt apparaît si l'on fait le calcul au niveau de l'économie nationale et si l'on prend en considération les effets sur l'arachide et les effets sur le mil.

Au niveau de l'économie nationale, en effet, chaque kilo d'arachide exporté rapporte 50 F C.F.A. Chaque kilo d'engrais rapportant 3 kilos d'arachide supplémentaire, la recette correspondante serait donc de 150 F, auquel il faut ajouter le prix de la production de mil supplémentaire, soit 4,500 kg (3 kg la première année, 1,500 kg la seconde année), soit au prix actuel de 25 F le kilo, une recette supplémentaire de 112,50 F.

Aussi nous paraîtrait-il extrêmement utile que le Gouvernement envisage, pour accélérer la diffusion de l'engrais, de *subventionner le prix de vente au producteur.*

Si le supertriple était vendu 30 F le kilo par exemple et en retenant comme base de calcul qu'un kilo d'engrais rapporte 3 kilos d'arachide supplémentaire, c'est un peu plus de la moitié du supplément de production obtenu (1,580 kg à 19 F) que le paysan devrait consacrer au remboursement de l'engrais.

Après discussion avec les paysans — et compte tenu des arrière-effets escomptés sur le mil — *il semble qu'ils seraient prêts à s'engager sur cette base.* Précisons entre autre que si une expérience était tentée en ce sens, il serait également souhaitable de prévoir que le remboursement puisse se faire en nature en même temps que le remboursement des semences. Pour chaque sac d'engrais de 25 kg emprunté (soit 750 F), les paysans rembourseraient en effet un sac d'arachide de 40 kg, soit (à 19 F le kilo) 760 F. Les mécanismes de remboursement seraient ainsi considérablement simplifiés. Interrogés également sur ce point, les paysans se sont montrés très favorables à une telle formule.

Diffusion de semences sélectionnées d'arachide et de mil, location de matériel agricole, prêts d'engrais, voilà donc ce que les mutuelles pourraient faire pour augmenter la production. Mais est-il besoin de préciser que dans ce domaine les modalités de crédit ne sont pas l'essentiel ? Un tel programme — qui constitue en fait une véritable stratégie de modernisation — ne peut, en effet, être mis en œuvre avec quelque chance de succès que s'il est accompagné d'un effort suivi de vulgarisation au niveau des villages. Or, l'enquête l'a bien montré, *c'est dans ce domaine qu'on enregistre la carence la plus grave.*

Tant que la situation n'aura pas été redressée sur ce point, il est évident que le rôle des mutuelles, pour augmenter la production, restera insignifiant et que l'outil de promotion qu'elles constituent restera notablement sous-utilisé.

CONCLUSIONS

Que conclure d'une telle enquête ?

Sans doute faut-il souligner à nouveau son caractère très limité et partiel. Il s'agit en fait d'une pré-enquête exploratoire qui devrait être suivie de recherches complémentaires plus approfondies et étendues à d'autres zones. Les quelques travaux dont on dispose aujourd'hui sur les problèmes du crédit dans la région de Maradi (travaux de Nicolas (18) et Raynaut notamment) font en effet apparaître des différences locales importantes. Cependant, malgré son caractère limité, on peut en tirer quelques enseignements. Ce qui frappe le plus dans les villages étudiés, c'est la très grande similitude des besoins de crédit tels qu'ils sont exprimés par les paysans. En fait, on a affaire à des villages où les différenciations économiques et sociales restent relativement faibles. On n'a pas d'un côté les propriétaires fonciers et de l'autre les paysans sans terre ou encore les prêteurs et les emprunteurs. De fait, la totalité des paysans se trouve confrontée aux mêmes problèmes : nécessité de se procurer des semences, insuffisance du mil, obligations sociales contraignantes, épuisement des terres, etc...

(18) *Le système traditionnel du crédit dans la Région de Maradi*, 1971. Ronéo. 36 p.

De même, on ne peut manquer d'être frappé par ce qu'on pourrait appeler les réflexes « égalitaires » au niveau des villages : les paysans expriment constamment le souci que chacun puisse bénéficier à part égale des services rendus. On fixe ainsi un quota de semences par actif, on envisage une distribution du mil au prorata des bouches à nourrir dans chaque famille, on limite le temps d'utilisation du matériel agricole pour chaque emprunteur.

Toutes ces conditions nous paraissent extrêmement favorables au développement d'un véritable crédit mutualiste à condition, toutefois, de veiller à ce que la politique de crédit pratiquée n'accélère pas les différenciations économiques mais cherche, au contraire, à les atténuer, ce qui suppose que l'on s'interroge chaque fois sur le nombre de paysans qui, dans chaque village, peut être touché par la formule de crédit proposée.

Dans ces conditions, il apparaît évident que dans tous les villages de ce type (et ils sont les plus nombreux), les mutuelles de crédit peuvent jouer un rôle décisif et devenir la base solide sur laquelle se construiront les « coopératives de développement ».

Guy BELLONCLE,

*Institut de Recherche
et d'application de Méthodes de développement.*
PARIS.

- Contributions de Guy BELLONCLE déjà publiées dans les *A.I.S.C.D.* :
 - Juil.-déc. 1961, 10. « Le développement des collectivités rurales par la formation d'animateurs », 61-104.
 - Juil.-déc. 1962, 12. « Les coopératives et le développement au Sénégal », 65-79.
 - Janv.-juin 1966, 19. « Problèmes du Crédit Coopératif à l'agriculture africaine traditionnelle », 19-43.
 - Janv.-juin 1967, 21. « Une expérience d'animation coopérative au Niger ».
 - Janv.-juin 1968, 23. « Pédagogie de l'implantation du mouvement coopératif au Niger ».

Consultable à la Bibliothèque du Centre de Recherches Coopératives : *Développement intégré et pédagogie de l'innovation en Afrique noire*. Thèse de III^e Cycle, 1974, 353 p.

ANNEXE

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL PAYSAN

1. Nom du maï-gida : Age :
2. Nombre de personnes dans la concession :
3. Nombre de familles restreintes :
4. Composition de chaque famille restreinte :
Femmes :
Enfants } F. :
+ de 14 ans } G. :
Enfants — de 14 ans :
5. Récoltes de la concession :
Nombre de gerbes de mil récoltées :
— cette année :
— l'année dernière :
— l'année d'avant :
Quantités d'arachide récoltées :
— cette années :
— l'année dernière :
— l'année d'avant :
6. Prêts obtenus de l'U.N.C.C. : Ce qui a été remboursé :
Cette année :
L'an dernier :
L'an d'avant :
7. Quantités de semences d'arachide :
— empruntées :
— semées :
— souhaitées :

8. Qu'est-ce qui est bien dans les prêts de la Mutuelle ? (Préciser les prêts les plus appréciés. Si le Maï-gida n'a pas pris de prêt d'engrais et de matériel, lui demander pourquoi) :
.....
9. Qu'est-ce qui n'est pas bien dans les prêts de la Mutuelle ?
.....
10. Est-ce que le Maï-gida a eu d'autres prêts que les prêts de la Mutuelle ?
— semences :
— mil :
— argent (essayer de savoir combien et surtout pourquoi faire) :
.....
11. Auprès de qui a-t-il emprunté ?
— semences :
— mil :
— argent :
(Essayer de savoir au moins si les personnes sont dans le village ou en dehors du village.)
12. Qu'est-ce qui est bien dans ces prêts ?
.....
13. Qu'est-ce qui n'est pas bien dans ces prêts ?
.....
14. Est-ce que la Mutuelle devrait accorder d'autres prêts que les prêts actuels ? Lesquels ?
.....
15. Comment il faudrait s'organiser ?
.....